


> Établissements du réseau de la santé

Fin des modalités de rémunération particulières liées à la COVID-19 pour le médecin résident

Nous vous annonçons qu'à compter du 15 mai 2022, les [primes de 4 % et de 8 % versées au médecin résident dans le contexte de pandémie](#) ne s'appliquent plus.

c. c. Fédération des médecins résidents du Québec

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)